



Avec trois délégations régionales ouvertes en deux mois, la Chambre Nationale des Propriétaires mise sur la proximité pour un meilleur service à ses adhérents.

L'ouverture de délégations régionales se poursuit

Historiquement implantée en Ile-de-France, la Chambre Nationale des Propriétaires a choisi de mettre en place des délégations régionales afin de se rapprocher de ses adhérents pour mieux les aider, les informer et les défendre.

Forte aujourd'hui de trois délégations régionales, la Chambre Nationale des Propriétaires entend poursuivre son déploiement avec de nouvelles implantations prévues dans les prochains mois.

L'objectif de ces délégations est de répondre au plus près aux attentes des adhérents locaux qui pourront bénéficier de consultations sur place auprès d'experts bénévoles (avocats, notaires, fiscalistes, architectes,...) et de tous les services proposés par la Chambre Nationale :

- information, conseil et aide sur le plan juridique, fiscal et technique par le biais de spécialistes, de supports d'information, de documents pré-établis, de conférences et de formations ;
- avantages tarifaires et conditions préférentielles de partenaires (ex : Orange, Barnes, Citya, Antargaz,...) ;
- représentation des adhérents et défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

La délégation Deauville-Caen-Normandie, pilotée par Julien Dubois, géomètre-expert, est composée d'un avocat fiscaliste, d'une avocate en droit immobilier, de deux notaires, d'un géomètre-expert et d'un architecte.

Ces spécialistes répondent sur rendez-vous aux questions des adhérents tous les vendredis



Inauguration de la délégation Lyon-Rhône le 31 mars dernier à Lyon.

Le matin au Galaxy, CreActive Place - Le pôle des futurs, 1 avenue Lucien Barrière, Deauville (tel : 01.47.05.30.88).

La deuxième délégation, « Lyon-Rhône », a ouvert ses portes le 31 mars dernier à Lyon. Pilotée par Stéphane Chouvellon, avocat spécialisé en droit immobilier et droit public, cette délégation est composée d'un avocat spécialisé en droit des baux et droit des contrats, un avocat fiscaliste, un architecte DPLG et un expert immobilier.

L'inauguration de la troisième délégation « Nice-Côte d'Azur » a eu lieu le 8 avril à Nice. Pilotée par Jérôme Lacrouts, avocat spécialisé en droit fiscal et droit immobilier, elle est composée de deux autres

avocats et d'un architecte. Pour prendre rendez-vous avec nos consultants régionaux, rien de plus simple : contactez-nous au 01.47.05.30.88.

Notre quatrième délégation « Aix-Marseille » ouvrira ses portes le 18 juin prochain. Forte de deux équipes, une à Aix et une à Marseille, regroupant respectivement 5 et 3 consultants, elle vous permettra d'être reçu à Aix ou à Marseille en fonction de votre lieu de résidence.

**CHAMBRE NATIONALE
DES PROPRIÉTAIRES**

**Délégation
Nice-Côte d'Azur**

Le Chambre Nationale des Propriétaires se rapproche de vous pour mieux vous :

**Conseiller Informer
Aider Défendre**

Propriétaires, copropriétaires, syndicats de copropriétaires, syndicats bénévoles, futurs acquéreurs immobiliers

Rejoignez-nous !

Retrouvez la Chambre Nationale des Propriétaires sur les réseaux sociaux

Dépliant spécial "Délégation Nice-Côte d'Azur".